

**PROCÈS - VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 04 JUILLET 2023**

Le quatre juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt sept juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Sonia CLEMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER.

**Messieurs** Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Jean-Claude POTTIER, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Thomas DREUX.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Céline LEPROUX (pouvoir à Pierrette BUNEL), Serge QUESNE (pouvoir à Bruno COURANT).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 23 mai 2023 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : NUMEROTAGE AU LIEU-DIT LE CHAMP DE DEVANT**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'attribuer un numéro aux habitations situées au lieu-dit Le Champ de Devant à savoir :

N° 1 Le Champ de Devant : Mme BECUE Maude

N° 3 Le Champ de Devant : Mme LEROUX Nadège

Il convient de se positionner sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'attribuer les numéros exposés ci-dessus, et charge Monsieur le Maire d'informer les propriétaires d'effectuer les démarches nécessaires afin de prévenir tous les organismes de leurs modifications d'adresses.

**2<sup>ème</sup> OBJET : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a assisté, le 21 juin dernier, à une réunion de présentation du projet de déploiement LoRa (technologie de communication radio bas débit longue portée permettant de récolter les données d'objets équipés de capteurs à l'intérieur et à l'extérieur d'un bâtiment ainsi que dans les espaces souterrains ex : électricité, eau, gaz...) permettant l'implantation en hauteur de boîtiers de télérelevé d'objets connectés.

Il convient d'autoriser le Maire à signer une convention entre Sartel THD et la mairie de St-Michel-de-Chavaignes pour la mise à disposition d'emplacements pour l'installation des équipements LoRa.

Après en avoir délibéré, à la majorité, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre Sartel THD et la mairie de St-Michel-de-Chavaignes pour la mise à disposition d'emplacements pour l'installation des équipements LoRa.

**3<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS SARL VINCENT DESILES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que lors du comice chavaignais le 17 juin 2023, les compagnons du devoir ont réalisé un kiosque à livres. Pour la fabrication de ce projet, Monsieur Vincent Desiles charpentier-couvreur, résident sur la commune, a fourni à la mairie de St-Michel-de-Chavaignes un devis de fournitures de matériaux d'un montant de 734,26 € TTC, celui-ci a été validé par Monsieur Le Maire. L'assemblée délibérante prend acte de cette information. En parallèle, la SARL Vincent Desiles a effectué le démoussage d'une partie de la toiture de l'église courant mai, l'entreprise a transmis à la mairie un devis concernant l'entretien sur deux versants de l'église côté parvis de 1 507,26 € TTC, celui-ci a été validé par le Maire (dépenses en fonctionnement). L'assemblée délibérante prend acte de cette information.

#### 4<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS MEFRAN

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur Guilloneau de la Sté Mefran celui-ci lui a présenté trois structures de jeux pour enfants (3 ans et +), il convient de se positionner sur l'achat de ces jeux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de reporter l'achat du jeu et de consulter plusieurs entreprises.

#### 5<sup>ème</sup> OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE DU SAEP DE DOLLON A LA COMMUNE DE MAROLLES LES SAINT CALAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SAEP de Dollon, dont la commune de St-Michel-de-Chavaignes est membre, par sa délibération en date du 30 mars 2023, de se prononcer sur l'extension du périmètre du SAEP de Dollon à la commune de Marolles Les Saint Calais. Il s'agit donc :

- Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Marolles Les Saint Calais au SAEP de Dollon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- De se prononcer sur la mise à disposition du SAEP de Dollon de l'ensemble du patrimoine existant pour l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Marolles Les Saint Calais,
- De se prononcer sur le projet des nouveaux statuts du syndicat de Dollon.

Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention, le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion de la commune de Marolles Les Saint Calais au SAEP de la Région de Dollon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- prend acte de la mise à disposition du SAEP de Dollon de l'ensemble du patrimoine existant pour l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Marolles Les Saint Calais,
- accepte le projet des nouveaux statuts du SAEP de Dollon et autorise le Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

#### 6<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DU LOYER AU 6 RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder à la révision du loyer et des charges du logement communal de Mme Sola Régine au 1<sup>er</sup> août 2023. Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 15 avril 2023 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 est 138,61 soit une légère hausse de 3,50 %. Il est rappelé le montant des loyers et des charges ci-dessous :

	2022	Proposition au 01/08/2023
Mme Sola Régine		
Loyer	305,00 €	315,00 €
Charges	74,00 €	77,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du loyer et des charges au 1<sup>er</sup> août 2023 présentées ci-dessus.

#### 7<sup>ème</sup> OBJET : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat de Mme Nadège Cordelet (adjoint technique aide à la restauration scolaire et entretien des bâtiments publics) arrive à échéance le 13 juillet 2023. Il convient de se positionner sur le renouvellement de son contrat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 13 juillet 2024 à temps non complet 20h/semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de renouveler le contrat de travail à durée déterminée de Madame Nadège Cordelet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 13 juillet 2024 à temps non complet 20h/semaine en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe catégorie C.

Puis, Monsieur Michel Froger informe les conseillers que le contrat de Monsieur Jérémy Poron en tant qu'agent technique polyvalent en milieu rural arrive à son terme le 31 août 2023. En conséquence, il est proposé de l'intégrer dans la fonction publique en tant que stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée d'un an et de créer le poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'intégrer Monsieur Jérémy Poron dans la fonction publique territoriale en tant que stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée d'un an et de créer le poste d'adjoint technique.

### 8<sup>ème</sup> OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION AVEC MME LAGNEAU POUR LES COURS DE YOGA

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de reconduire la convention de location de la salle Hélène Bertaux concernant les cours de yoga donnés par Mme Lagneau Pierrette à la salle Hélène Bertaux depuis 2019. Il est proposé de la renouveler à partir de septembre 2023 à fin juin 2024 pour un montant de 180 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de renouveler la convention de location de la salle Hélène Bertaux concernant les cours de yoga donnés par Madame Pierrette Lagneau à partir de septembre 2023 à fin juin 2024 pour un montant de 180 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### 9<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE PARTICIPATION DE FRAIS DE VETERINAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une habitante a des chats errants près de son domicile, une femelle vient d'avoir des petits. Cependant, elle demande à la mairie de bien vouloir prendre en charge la moitié de la stérilisation des 4 mâles ce qui représenterait 25 euros chacun par animal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas participer à ces frais et rappelle qu'il est formellement interdit de nourrir des animaux errants et se propose de les recueillir et de les emmener au refuge animalier.

### 10<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Rapport d'activités du SIAEP du Jalais** : Monsieur Froger informe les conseillers que le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Jalais a publié son rapport d'activités pour l'année 2022. Sur la commune de St-Michel-de-Chavaignes, onze compteurs d'eau dépendent du SIAEP du Jalais. Celui-ci est consultable en mairie.

. **Les épongistes chavaignais** : des habitants de la commune souhaiteraient créer une association qui proposerait des entraînements réguliers et des conseils de base en tennis de table, ils sollicitent un endroit où pratiquer cette activité sportive et l'achat de 3 tables de ping-pong. Le conseil municipal prend acte de cette demande.

. **Architecte des Bâtiments de France** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré le 25 mai 2023 Mme Becham de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Sarthe afin d'établir un état des lieux des travaux à envisager concernant la restauration de l'église (en présence de P. Chausson, B. Courant, C. Pelletier et A. Chambrier).

. **Loi Mobilité Pays du Mans/CC Gesnois Bilurien** : Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la loi LOM concernant la mobilité sur le territoire du Gesnois Bilurien/Pays du Mans, un versement mobilité a été instauré par le pôle métropolitain /mobilités Le Mans-Sarthe, cette contribution employeur sera effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à un taux de 0,40 % de la masse salariale pour les structures de 11 salariés et plus.

. **Emplacement city stade** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'Agence Nationale du Sport a alloué à la commune de St-Michel-de-Chavaignes une subvention à hauteur de 40 % concernant le projet de city-stade. Cependant, il convient de porter une réflexion concernant l'emplacement prévu initialement.

. **Réfection de l'éclairage public** : Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la demande de subvention du Fonds Vert, il a rencontré, le 23 juin 2023, Mme Dubois de la Sté BOUYGUES afin qu'elle réalise un devis concernant la réfection de l'éclairage public. Monsieur Froger précise que cette demande de subvention requiert des connaissances dans le domaine de l'économie d'énergie (par exemple : puissance totale économisée en W, réduction de la densité surfacique moyenne du flux lumineux installé sur la surface du projet en lumens/m<sup>2</sup>, réduction de la température moyenne de l'éclairage, réduction de la durée d'éclairement en heures par an,...).

. **Demande de Mme Gauvain** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Mme Gauvain, son habitation et sa dépendance sont traversées par un chemin rural communal, elle souhaiterait que celui-ci soit déplacé derrière son habitation. Il est proposé de réunir la commission voirie avant le 17 juillet et de solliciter une demande écrite de Mme Gauvain à l'attention des conseillers municipaux afin d'examiner sa requête.

. **Conseil d'école du 27 juin 2023** : lors de cette réunion, il a été annoncé l'arrivée d'une nouvelle institutrice et le départ de Mme Jacquot, l'effectif pour la rentrée de septembre 2023 est de 63 élèves.

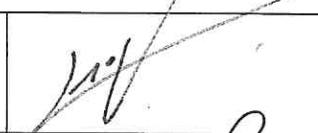
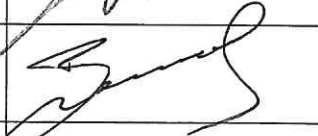
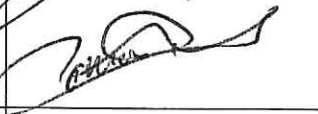
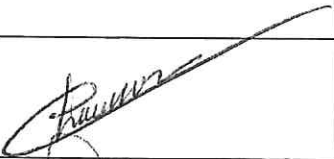

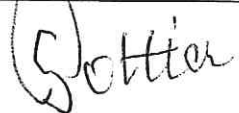



. **Comice Chavaignais** : a rencontré un vif succès, Monsieur le Maire remercie les bénévoles, les habitants, les associations et les élus qui se sont investis et ont œuvré au bon déroulement de cette manifestation.

Dates à retenir :

- Samedi 8 juillet : cochon cuit à l'étouffée repas organisé par le comité des fêtes suivi du feu d'artifice offert par la municipalité
- Du samedi 8 au 23 juillet 2023 : Symposium international de sculpture monumentale organisé par le Comité Mains d'Art
- Vendredi 14 juillet : défilé à 11h au centre de secours suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité
- 29 et 30 juillet : courses cyclistes organisées par le Vélo Sport St-Michel Charles Christ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON Secrétaire de séance	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE	Excusé pouvoir à Bruno Courant	Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Michel Froger
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	Excusée pouvoir à Pierrette Bunel